MODERN COOKING FACILITY FOR AFRICA

LIGNES DIRECTRICES DE PRÉQUALIFICATION PREMIER APPEL À PROPOSITIONS MCFA (MCFA1)

République démocratique du Congo (RDC), Kenya, Mozambique, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe

Avertissement : ce texte est issu d'une traduction et est fourni à titre indicatif, la version anglaise faisant foi.

Le programme MCFA (Modern Cooking Facility for Africa) lance son premier appel à propositions (MCFA1) invitant les entreprises privées intéressées vendant des solutions de cuisson moderne, les prestataires de services de cuisson (CSP), à concourir pour obtenir un financement. Le MCFA1 a pour objectif d'inciter les prestataires de services de cuisson à créer ou à développer des entreprises locales innovantes et durables dans les pays bénéficiaires du programme, créant ainsi un marché local et accélérant l'accès à des technologies de cuisson propres (CCT) modernes et de niveau d'accès supérieur pour les consommateurs urbains et périurbains de ces pays africains. Le MCFA1 prévoit de permettre la distribution de 420 000 à 840 000 cuisinières électriques, à biogaz, à bioéthanol ou à énergie solaire thermique de niveaux d'accès 4 et 5, et les combustibles associés dans les six pays du programme et de fournir un accès à la cuisson propre à 2 à 3,8 millions de consommateurs. Les cuisinières à gazéification de niveaux d'accès 3 ou supérieurs utilisant de la biomasse et des briquettes durables peuvent également être soutenues.

Les présentes lignes directrices de préqualification :

(i) décrivent le processus de soumission en deux étapes (le stade de préqualification et le stade de proposition finale) ; et

(ii) présentent les critères d'éligibilité à la préqualification et les exigences minimales auxquelles les prestataires de services de cuisson doivent satisfaire pour être invités à participer au stade de proposition finale.

Le stade de préqualification devrait être terminé d'ici la fin du mois d'août 2022. Les soumissionnaires qui auront passé avec succès le stade de préqualification seront informés d'ici à septembre 2022 et invités à soumettre une proposition complète peu après. Les lignes directrices du stade de proposition finale devraient être publiées au début en septembre 2022.

Les soumissionnaires seront dûment informés de leur statut et les résultats finaux du MCFA1 seront communiqués aux soumissionnaires et rendus publics.

MCFA est un programme financé par #EQUIPEEUROPE

Table des matières

1. FINANCEMENT DU MCFA1 ET PROCESSUS DE SOUMISSION ____ 6

1.1. CONTEXTE 6
1.2. OBJECTIFS DU MCFA 6
1.3. MESURES INCITATIVES 7
1.4. DECAISSEMENTS 11
1.5. PROGRAMMES « PAYS » 11
1.6. MATRICE DES NIVEAUX D'ACCES CONFERES PAR LES SERVICES DE CUISSON PROPRE 12

2. PROCESSUS DE SOUMISSION ____ 14

2.1. STADE DE LA PREQUALIFICATION 15
2.2. CALENDRIER 15
2.3. SYSTEME DE SOUMISSION ELECTRONIQUE – SMARTME 16
2.4. INSCRIPTION ET SOUMISSIONS 16
2.5. QUESTIONS ET REPONSES 16
2.6. STADE DE PROPOSITION FINALE 17

3. CRITERES D'ELIGIBILITE ET EXIGENCES MINIMALES DE LA PREQUALIFICATION ____ 17

3.1. PAYS ELIGIBLES AU PROGRAMME 18
3.2. SOUMISSIONNAIRES ELIGIBLES 18
3.3. CONDITIONS LIEES A LA SITUATION FINANCIERE 20
3.4. CONDITIONS LIEES A LA CAPACITE PROFESSIONNELLE 21
3.5. CONDITIONS LIEES A LA CONNAISSANCE DU MARCHE 21
3.6. CONFORMITE 22
3.7. PROJETS ELIGIBLES 22

4. SELECTION DES PROJETS ____ 27

4.1. ÉVALUATION DU STADE DE PROPOSITION FINALE 29
4.2. PREUVE DE CONFORMITE 29

5. DROIT DE RESERVE ____ 30

6. RGPD ET CONFIDENTIALITE ____ 30

7. DIVERS ____ 30

Liste des abréviations et des définitions

Asdi	Agence suédoise de développement et coopération internationale
CCS	Service de cuisson propre fourni à un client final qui a conclu un contrat avec un prestataire de services de cuisson pour la fourniture de technologies de cuisson propre utilisant des combustibles éligibles
CCT	Technologie de cuisson propre éligible au financement du MCFA1, c.-à-d. cuisinières électriques, à biogaz et à bioéthanol de niveau d'accès 4 ou 5, ou cuisinières à gazéification de niveau d'accès 3 ou de niveaux supérieurs (3+) utilisant des briquettes ou des granulés durables
CMN	Cadre multi-niveaux développé par le Programme d'assistance à la gestion du secteur de l'énergie (ESMAP) de la Banque mondiale
Consortium du projet	Un groupe d'entités à but lucratif ou non lucratif (dirigé et représenté par un soumissionnaire principal à but lucratif) qui ont formé ou accepté de former un consortium pour solliciter un financement MCFA1 et mettre en œuvre le projet proposé
CSP	Prestataire de services de cuisson
MCFA1	Le premier appel à propositions MCFA visait la République démocratique du Congo (RDC), le Kenya, le Mozambique, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe
Membre du consortium	Une entité à but lucratif ou non lucratif faisant partie d'un consortium de projet
MRV	Surveillance, déclaration et vérification
Nefco	Nordic Environment Finance Corporation, Responsable de la gestion du Fonds MCFA. La Nefco a créé le Programme MCFA et le gère comme un Fonds autonome

Niveau d'accès	Catégorisation utilisée pour distinguer différents niveaux de services énergétiques. Les niveaux de service seront principalement basés sur le CMN
Partenaire de projet	Une entité à but lucratif ou non lucratif ayant un intérêt matériel et significatif dans la mise en œuvre du projet proposé (par exemple, fournisseurs de produits, partenaires de services financiers, organisations de renforcement des capacités et de formation)
Pays du programme	Le financement du MCFA1 ne peut être utilisé que pour mettre en œuvre des projets en République démocratique du Congo, au Kenya, au Mozambique, en Tanzanie, en Zambie ou au Zimbabwe (pays éligibles au programme)
Préqualification	Le MCFA1 est divisé en deux étapes : un stade de préqualification et un stade de proposition finale. Seuls les prestataires ayant passé avec succès le stade de préqualification seront invités à participer au stade de proposition finale
Programme « pays »	Le MCFA1 est organisé en six programmes « pays », un dans chacun des six pays éligibles au programme
Proposition finale	Le MCFA1 est divisé en deux étapes : un stade de préqualification et un stade de proposition finale (seuls les prestataires ayant passé avec succès le stade de préqualification seront invités à participer au stade de proposition finale)
RGPD	Règlement général sur la protection des données
SmartME	Le MCFA1 est organisé en un processus de soumission en ligne, entièrement informatisé, via un système de soumission électronique dénommé SmartME
Soumissionnaire	Un prestataire de services de cuisson (CSP) à but lucratif soumissionnant au financement du MCFA1 seul ou pour le compte d'un consortium de projet
SSA	Afrique subsaharienne

1. Financement du MCFA1 et processus de soumission

1.1. Contexte

Le manque d'accès à une cuisson moderne et propre est un défi mondial qui ne peut être ignoré. Le coût de l'inaction est estimé à plus de 2 000 milliards de dollars par an, dont 1 400 milliards pour les seuls effets négatifs sur la santé. La pollution de l'air des habitations, causée par les fourneaux et les combustibles traditionnels, est à l'origine de plus de quatre millions de décès prématurés par an, principalement chez les femmes et les enfants. Ce chiffre est supérieur à la mortalité combinée du paludisme, de la tuberculose et du VIH/SIDA.

En 2018, plus de 890 millions de personnes en Afrique subsaharienne n'avaient pas accès à une solution de cuisson moderne et propre, soit une augmentation de 18 % par rapport au chiffre de 2010, 750 millions de personnes. L'Afrique subsaharienne est la seule région du monde où l'accès à la cuisson propre n'a pas suivi le rythme de la croissance démographique. De 2010 à 2018, l'accès à la cuisson propre en Afrique subsaharienne n'a augmenté que de 0,4 % par an en moyenne, alors que la croissance démographique moyenne a été de 2,7 % par an. Les principaux obstacles limitant la croissance du secteur sont les comportements des consommateurs en matière de cuisson, les coûts et l'accès au crédit, ainsi que la faible sensibilisation des consommateurs.

Dans divers pays africains, les ménages, en particulier les femmes et les filles, passent entre 0,8 et 5 heures par jour à ramasser du bois pour le feu, avec une moyenne régionale de 2,1 heures. Cela les empêche de participer à l'activité économique, d'aller à l'école et, dans le pire des cas, les expose au risque de violence physique. En outre, on estime que la perte économique annuelle associée au temps passé à cuisiner et à collecter du combustible en Afrique subsaharienne varie entre 4 et 30 millions de dollars.

Les efforts mondiaux visant à accroître l'accès à la cuisson propre devront davantage cibler l'Afrique subsaharienne, si l'on veut atteindre l'Objectif de développement durable N° 7 sur l'énergie propre et abordable. Le MCFA contribue également à l'accord de Paris sur l'atténuation du changement climatique, y compris l'adaptation et la réduction de la déforestation.

C'est dans ce contexte que la Nefco, avec un financement de la Suède, a mis en place et lancé le programme MCFA.

1.2. Objectifs du MCFA

Le MCFA vise à combler un déficit de financement important entre l'appui au démarrage, traditionnellement offert par les « challenge funds » et les investissements privés à impact social, et les prêts commerciaux ou concessionnels nécessaires à la mise à l'échelle d'une cuisson moderne et propre en Afrique subsaharienne. Le MCFA met fortement l'accent sur la fourniture d'un service de cuisson propre et durable intégrant les technologies de cuisson propre et les combustibles durables.

L'approche du MCFA associe un financement direct axé sur les résultats à des subventions catalytiques initiales non remboursables accordées aux prestataires de services de cuisson afin de surmonter les défis structurels initiaux du marché, de renforcer la confiance des entreprises et des investisseurs et de mobiliser de matière proactive en aval différents types d'investissements et de financements obtenus via des crédits. Le financement du MCFA est complété par une assistance technique sélective pour aider les prestataires de services de cuisson à développer les aspects clés de leur activité.

Les soumissionnaires participant au MCFA1 devront mobiliser leur propre financement, ainsi que des cofinancements supplémentaires. Le montant du financement octroyé aux projets individuels par MCFA1 sera déterminé au stade de proposition finale au moyen d'une approche d'enchères inversées. Les propositions seront classées et le financement sera accordé in fine sur la base du meilleur rapport qualité-prix global du point de vue du MCFA1.

Une étude du marché approfondie, ayant impliqué les autorités locales du secteur de l'énergie et un grand nombre de prestataires potentiels de services de cuisson, a conclu que l'approche du MCFA1 est tout à fait pertinente et justifiée, et en conformité avec les politiques nationales.

De plus amples informations sur le programme MCFA sont disponibles sur le site : www.moderncooking.africa.

1.3. Mesures incitatives

Pour bénéficier du financement MCFA1, les prestataires de services de cuisson doivent fournir et vendre des services de cuisson propre abordables et de haute qualité directement aux consommateurs finaux d'une manière durable.

Le MCFA1 couvre six programmes « pays », un pour chacun des six pays cibles : la RDC, le Kenya, le Mozambique, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe. La mise en œuvre du projet dans le cadre de ces six programmes « pays » est limitée à 4 ans et devrait débuter au plus tard au cours du second semestre 2023. Les soumissionnaires devront préciser le montant total du financement MCFA1 sollicité et leurs besoins annuels prévisionnels de financement MCFA1 au cours de la période de mise en œuvre du projet (2023-2027).

ENCADRÉ 1 : QUELS SONT LES COÛTS ÉLIGIBLES AU TITRE DU MCFA ?

Le MCFA vise à stimuler de nouveaux modèles d'entreprises durables qui incitent et accélèrent le secteur privé à fournir un accès à des services de cuisson propre abordables à grande échelle en Afrique. Il accorde des incitations financières à des entreprises privées sélectionnées pour fournir des cuisinières et des combustibles de niveau d'accès supérieur aux populations urbaines et périurbaines des pays du programme. Il s'agit d'un financement sous une forme de « capitaux propres disponibles » qui peuvent être utilisés par les prestataires pour développer leurs entreprises.

Les fonds MCFA1 peuvent être utilisés par les prestataires retenus pour couvrir les dépenses et les investissements dans toutes les activités légitimes liées à la création et au fonctionnement de l'entreprise, y compris :

- Création d'entreprise et préparation des opérations
- Coûts du matériel
- Coûts des logiciels, par exemple ceux liés à la gestion des stocks, à la comptabilité ou aux systèmes de type PAYGO
- Technologie SUM (surveillance de l'utilisation des cuisinières) ou logiciels connexes
- Inventaire et pièces de rechange
- Chaîne d'approvisionnement en combustibles propres
- Frais de personnel
- Formation et renforcement des capacités
- Activités de mise à l'échelle comme le développement de la distribution physique
- Infrastructures de réparation et de maintenance

Aucune exclusion spécifique n'est prévue, mais le MCFA ne couvre pas les coûts irrécupérables qui ont déjà été encourus, par exemple les coûts des cuisinières ou investissements déployés précédemment.

Mesures incitatives pour les services de cuisson propre

Le MCFA1 peut soutenir les services de cuisson propre qui sont basés sur la vente par les prestataires de services de cuisson de cuisinières électriques, au bioéthanol, au biogaz ou basées sur le solaire thermique, répondant aux normes de performance de niveau d'accès 4 ou 5 pour l'efficacité thermique, l'exposition à la cuisson ($P.M_{2.5}$ et émissions de CO), et la sécurité sur la base de la norme ISO/TR 19867-3:2018 et/ou des normes/références spécifiques aux technologies pertinentes. Le MCFA1 peut également soutenir les services de cuisine propre qui sont basés sur la vente par les prestataires de services de cuisson de cuisinières à gazéification utilisant des briquettes ou des granulés durables qui répondent aux critères du niveau 3 ou de niveaux supérieurs pour ces mêmes paramètres.

Les exigences des normes techniques pour les technologies de cuisson propre éligibles sont définies en détail dans la Section 3.7.

Les soumissionnaires sont tenus de justifier d'un approvisionnement en combustible répondant aux exigences du MCFA1 en matière d'éligibilité des services de cuisson propre lorsque ces derniers sont basés sur le biogaz, le bio-GPL, le bioéthanol ou la biomasse produite de manière durable (briquettes ou granulés). Un modèle commercial intégré « cuisinière et combustible » sera particulièrement encouragé. La fourniture de ces services basée uniquement sur la vente de cuisinières n'est pas éligible au financement du MCFA1.

TABLEAU 1 : CUISINIÈRES ET COMBUSTIBLES ÉLIGIBLES AU FINANCEMENT DU MCFA1

	ÉLIGIBLES	NON ÉLIGIBLES
TECHNOLOGIES DES CUISINIÈRES	**Niveaux d'accès 4-5 :** Électrique Bioéthanol Biogaz Solaire thermique **Niveaux d'accès 3+ :** Gazéification	**Niveaux d'accès 1-2 :** Cuisinières de conception améliorée (ICS)
COMBUSTIBLES	Électricité verte ou du réseau Bioéthanol Biogaz durable Bio-GPL Briquettes ou granulés durables	Charbon de bois Biomasse traditionnelle GPL

Les cuisinières faisant appel à la technologie SUM (surveillance de l'utilisation des cuisinières), les cuisinières commerciales et institutionnelles seront particulièrement encouragées au moyen d'un multiplicateur renforçant les principales incitations sous-jacentes. Des pondérations distinctes seront appliquées aux niveaux d'accès des services de cuisson respectifs pour calculer le rapport qualité-prix final. Le cadre incitatif du MCFA1 est décrit à la Section 1.6.

Afin de favoriser le caractère abordable pour les consommateurs, les prestataires déployant déjà des modèles commerciaux de type « pay-as-you-go » (PAYGO) seront récompensés lors de l'évaluation et encouragés à intégrer les frais généraux PAYGO dans leurs offres.

Lors de l'élaboration de leurs modèles commerciaux, les soumissionnaires sont fortement encouragés à prendre en considération les éventuels effets de distorsion du marché. Le MCFA décourage fortement la distribution gratuite de cuisinières.

Assistance technique

Lors de la phase de mise en œuvre, les prestataires retenus pourront bénéficier d'une assistance technique financée par le MCFA, notamment des conseils sur, par exemple, le développement de produits et de modèles commerciaux (par exemple, PAYGO et SUM), les principes de base de l'entreprise et la formalisation, la stratégie et la gestion des ressources humaines.

Finance carbone

La finance carbone a été une source importante de financement pour les entreprises du secteur de la cuisson propre ces dernières années, et cela devrait continuer avec la croissance des marchés volontaires, les marchés nationaux du carbone et les ventes de crédits liées à l'Accord de Paris.[1] Les technologies énergétiques modernes permettent de mesurer la consommation des combustibles couramment utilisés pour la cuisson, notamment l'électricité, l'éthanol et le biogaz. Un développement significatif actuel est l'introduction par le Gold Standard[2] d'une méthodologie modifiée pour certifier les émissions de CO_{2e} pour les appareils de cuisson modernes, en exploitant les données d'utilisation pour améliorer et simplifier la mesure et les exigences de déclaration des émissions. Cela se traduit par un processus plus efficace pour le calcul des réductions d'émissions et permet ainsi de réaliser des économies, notamment lors du suivi, l'élaboration de rapports et la vérification (MRV).

Le passage à des solutions de cuisson modernes aura d'autres impacts positifs sur les ODD, notamment dans les domaines de la santé, du genre, des moyens de subsistance et de l'environnement, et devrait permettre aux prestataires d'accéder à la finance carbone pour rendre les produits plus abordables. Les obstacles à l'accès à la finance carbone liés aux coûts initiaux peuvent être surmontés par la fourniture d'une assistance technique permettant aux prestataires d'accéder à leurs propres programmes de crédits carbone ou de les mettre en place. Si nécessaire, le MCFA soutenir les prestataires financièrement afin qu'ils puissent accéder aux crédits carbone en les reliant aux marchés du carbone et en les aidant à aligner leurs méthodologies MRV/de collecte de données, par exemple avec le Gold Standard, les futurs marchés du carbone dans le cadre de l'Accord de Paris, ou des méthodologies plus récentes qui exploitent les données d'utilisation et de vente des combustibles (que ces systèmes peuvent ne pas prendre en charge actuellement), tout en utilisant également les enseignements tirés et les méthodologies du mécanisme de développement propre. Le MCFA peut également financer la fourniture de services de conseil aux prestataires de cuisson propre cherchant à établir un programme d'activités.[3] Les coûts de transaction seront couverts par le MCFA au cas par cas et, le cas échéant, remboursés si les revenus du carbone se matérialisent.

Ni la Nefco, ni le MCFA ou ses bailleurs n'auront de revendications concernant les crédits carbone. Tous ces revenus devront être utilisés au profit des clients finaux des prestataires sur les marchés concernés. Le cas échéant, les revenus du carbone devront soutenir les politiques et engagements nationaux en matière de climat, tels que les dispositions des Contributions déterminées au niveau national.

La Nefco se réserve également le droit de réduire les incitations MCFA1 non décaissées si la finance carbone les rend excessives du point de vue de l'équilibre financier.

[1] L'article 6 de l'Accord de Paris sur les mécanismes du marché du carbone a été approuvé lors de la COP26 à Glasgow fin 2021.
[2] https://www.goldstandard.org/sites/default/files/documents/ics_methodology_guidebook_v1.pdf
[3] https://cdm.unfccc.int/ProgrammeOfActivities/index.html

1.4. Décaissements

Le financement du MCFA1 peut être décaissé de manière flexible, y compris un maximum de 30 % décaissé en tant que composante de subvention catalytique initiale non remboursable, et le reste, en tant que financement basé sur les résultats. Des paiements initiaux peuvent être effectués aux prestataires pour qu'ils s'établissent sur un nouveau marché ou déploient et développent leurs activités sur un marché du MCFA1 sur lequel ils sont déjà présents et/ou lancent un nouveau produit de niveaux d'accès 4-5 ou 3+ ou mettent en œuvre un modèle commercial de type PAYGO et/ou « cuisinière et combustible » sur ce marché.

Les décaissements du financement basé sur les résultats sont effectués en contrepartie de la mise en œuvre par les prestataires du projet proposé et de la vente et du maintien du nombre de services de cuisson propre proposés aux clients finaux. Les paiements basés sur les résultats seront effectués à terme échu et en fonction des ventes avérées des prestataires et de l'établissement d'un nombre minimum convenu de services de cuisson propre avec les clients finaux, au plus tard 12 à 18 mois après la signature du contrat. Les propositions de projet sont évaluées sur la base de la capacité du prestataire à mettre en œuvre le projet uniquement avec un financement basé sur les résultats.

FIGURE 1 : PROCESSUS DE DÉCAISSEMENT DU MCFA

MCFA: Processus de décaissement

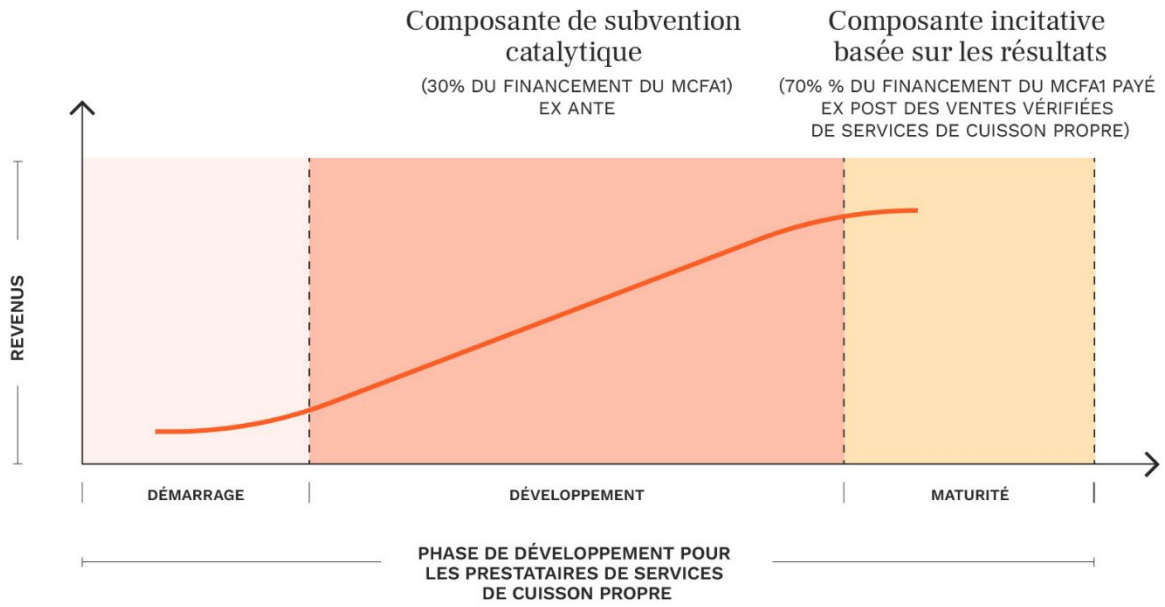

1.5. Programmes « pays »

Le MCFA1 invite les prestataires de services de cuisson intéressés à concourir dans le cadre des programmes « pays » suivants (voir Tableau 1) qui donneront lieu à des décaissements sur une

période de quatre ans avec un financement total pouvant s'élever actuellement jusqu'à 30,8 millions d'euros.

La valeur indicative des contrats individuels par prestataire est 0,7 et 2 millions d'euros, selon le programme « pays », à l'exception de la Zambie (voir Tableau 2). Exceptionnellement, des contrats de valeur supérieure pourront être envisagés.

TABLEAU 2 : PROGRAMMES « PAYS »

PROGRAMME « PAYS »	FINANCEMENT DISPONIBLE (EN MILLIONS D'EUROS)	MONTANT INDICATIF DES CONTRATS INDIVIDUELS (EN MILLIONS D'EUROS)	NOMBRE DE CONTRATS PRÉVUS
RDC	3,4	0,7-2,0	2-3
Kenya	3,4	0,7-2,0	2-3
Mozambique	3,4	0,7-2,0	2-3
Tanzanie	3,4	0,7-2,0	2-3
Zambie[4]	13,8	0,7-3,0	4-6
Zimbabwe	3,4	0,7-2,0	2-3
TOTAL	**30,8 MILLIONS D'EUROS**		

Pour la Zambie uniquement : Les soumissionnaires retenus pour un financement dans le cadre du programme « pays » en Zambie devront se conformer à toutes les éventuelles exigences spécifiques de l'UE en plus des règles et politiques de la Nefco pour les projets financés par des fonds de l'UE.

1.6. Matrice des niveaux d'accès conférés par les services de cuisson propre

Au stade de proposition finale, il sera demandé aux soumissionnaires de fournir un plan d'affaires détaillé. Dans ce plan, ils devront classer les différents types de services de cuisson propre qu'ils prévoient de fournir aux clients finaux, en utilisant la différenciation par niveau d'accès en fonction du niveau de service énergétique défini dans le CMN, en précisant notamment le type de clients (résidentiels, commerciaux et/ou institutionnels) visés.[5]

[4] Sous réserve d'approbation finale, un montant supplémentaire de 8,75 millions d'euros sera mis à disposition du programme « pays » en Zambie par l'Union européenne. Le financement européen est soumis à la décision finale.
[5] Définitions :

- Client résidentiel : un client final (individu ou ménage) recevant des services de cuisson propre pour les besoins de son logement.
- Client commercial : un client final (entreprises, y compris les micro-, petites et moyennes entreprises, les industries et, dans une certaine mesure, le secteur dit informel) recevant des services de cuisson propre destinés aux activités

Le niveau d'accès des services énergétiques des services de cuisson propre contenus dans la proposition seront pondérés en fonction des objectifs globaux du MCFA1. La pondération reflétera l'augmentation proposée de la qualité et du type des services de cuisson. La fourniture de services de cuisson propre par le biais du modèle commercial dit « cuisinière et combustible » sera particulièrement encouragée.

Les services de cuisson faisant appel à la technologie SUM (surveillance de l'utilisation des cuisinières) et au modèle PAYGO et les cuisinières pour la prestation de services commerciaux ou publics seront également particulièrement encouragés par des multiplicateurs sur les pondérations appliquées aux niveaux d'accès des services de cuisson respectifs pour calculer le rapport qualité-prix final. Le coût relatif des cuisinières aura une incidence sur la pondération.

Le mécanisme de pondération sera détaillé dans les lignes directrices de la proposition finale. Le financement MCFA1 sera accordé aux soumissionnaires qui, au cours du stade de proposition finale, offriront le meilleur rapport qualité-prix, défini comme le coût moyen pondéré minimal par service de cuisson propre, en tenant compte de la viabilité du plan d'affaires sous-jacent.

génératrices de revenus du client final. Les acteurs du secteur informel peuvent être qualifiés de clients finaux commerciaux tant que le service de cuisson est utilisé uniquement pour une activité génératrice de revenus (c'est-à-dire que les services ne sont pas fournis à un client final résidentiel).

- Client institutionnel : un client final (entités légales publiques ou privées) qui reçoit des services de cuisson propre pour fournir des services publics, gratuitement ou à un coût raisonnable, à une communauté (par exemple, pour l'éducation, la sécurité alimentaire, la stérilisation du matériel médical, l'eau potable, etc.).

Le nombre de services de cuisson propre proposé par les soumissionnaires dans le plan d'affaires sera évalué, soumis à des tests de sensibilité et à un examen détaillé de diligence raisonnable avant la signature du contrat.

ENCADRÉ 2 : APPROCHE D'ENCHÈRES INVERSÉES

Les enchères inversées sont un type d'enchères dans lequel les rôles traditionnels de l'acheteur et du vendeur sont inversés. La raison à cela est qu'il n'y a qu'un seul acheteur, mais de nombreux vendeurs potentiels.

Dans des enchères ordinaires, un certain nombre d'acheteurs intéressés se font généralement concurrence pour acheter des biens ou des services en proposant des prix de plus en plus élevés à un seul vendeur. En revanche, dans des enchères inversées, les rôles traditionnels de l'acheteur et du vendeur sont inversés, car ici plusieurs vendeurs sont en concurrence pour obtenir des marchés d'un seul acheteur. Il en résulte que les prix baissent généralement à mesure que les vendeurs sous-enchérissent les uns sur les autres. Dans des enchères inversées, les vendeurs dont les offres de prix sont les plus basses sont automatiquement classés au premier rang et le ou les vendeurs offrant le prix le plus bas obtiennent le contrat.

Le financement du MCFA1 sera attribué aux soumissionnaires par le biais d'enchères inversées, mais les propositions de projet offrant le coût pondéré moyen le plus bas ne seront pas automatiquement classées au premier rang. En effet, le MCFA1 ne cherche pas seulement à récompenser les prix bas (caractère abordable), mais aussi à inciter les prestataires à offrir des services de cuisson propre de haute qualité et durables afin de générer des impacts concrets et positifs sur l'environnement, le climat, le développement et la santé, tant pendant la mise en œuvre du projet qu'au-delà.

Au cours du stade de proposition finale, les propositions de projet seront donc évaluées et notées en tenant compte à la fois du prix offert et de la qualité, de la durabilité et des impacts sur le développement des solutions proposées, y compris, en particulier, les aspects liés au genre. Par conséquent, les propositions de projet offrant le meilleur rapport qualité-prix global au MCFA1 seront classées au premier rang.

2. Processus de soumission

Le processus de soumission du MCFA1 se compose en deux étapes :

1. Un stade de préqualification (décrit dans le présent document) ;
2. Un stade de proposition finale (qui sera détaillé dans un document ultérieur).

2.1. Stade de la préqualification

L'objectif au stade de préqualification est de vérifier que les soumissionnaires satisfont aux principaux critères d'éligibilité et aux exigences minimales du MCFA1 en matière de capacités techniques et financières. Seuls les soumissionnaires et les propositions répondant à ces critères d'éligibilité et exigences minimales seront invités à soumettre des propositions lors du stade de proposition finale.

Au stade de préqualification, les soumissionnaires sont tenus de fournir un minimum d'informations et de documents afin de réduire le temps et le coût de préparation de la réponse à l'appel à propositions. Les soumissionnaires doivent remplir un bref questionnaire en ligne et une soumission à la préqualification et transférer un nombre limité de documents justificatifs.

2.2. Calendrier

Le système de réception des réponses à l'appel à propositions du MCFA1, SmartME, sera ouvert du 20 avril 2022 jusqu'au 21 juin 2022.

Les soumissionnaires qui auront passé avec succès le stade de préqualification seront informés d'ici à septembre 2022 et invités à soumettre une proposition complète a priori d'ici à novembre 2022. Il est prévu que les lignes directrices du stade de proposition finale soient publiées en septembre 2022.

Les contrats entre les prestataires et la Nefco pour le financement MCFA1 devraient être signés au cours du second trimestre 2023. Les projets doivent être lancés au plus tard d'ici à août 2023.

Les soumissionnaires seront dûment informés de leur statut et des résultats finaux du MCFA1.

FIGURE 2 : CALENDRIER DU STADE DE PRÉQUALIFICATION

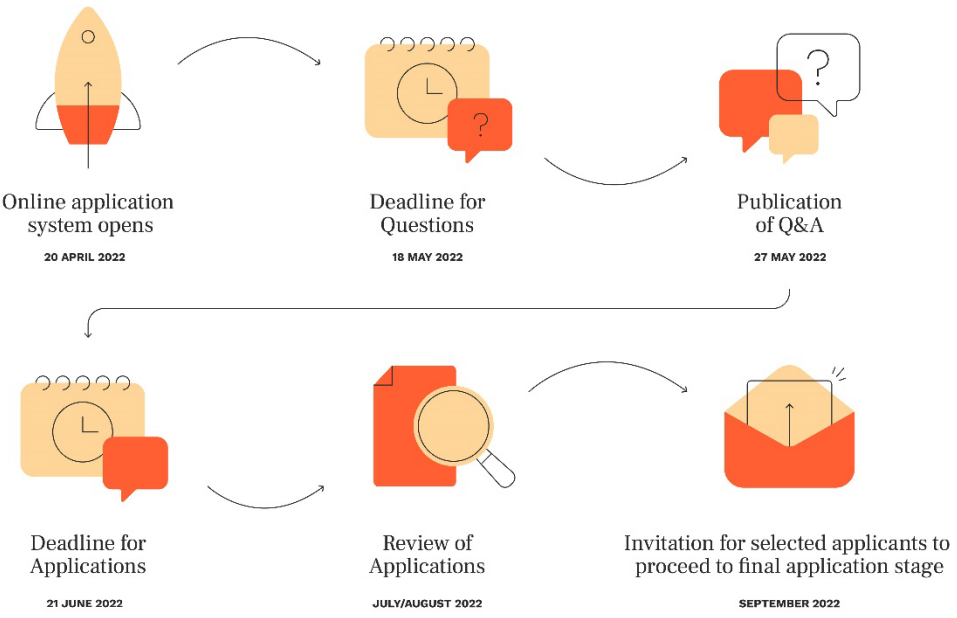

2.3. Système de soumission électronique – SmartME

Le MCFA1 utilise un processus de soumission en ligne, entièrement informatisé, via le système de soumission électronique SmartME.

Le système de soumission des réponses à l'appel à propositions, SmartME, est spécialement conçu pour le MCFA afin de simplifier autant que possible le processus de soumission lors du stade de préqualification. Nous encourageons les soumissionnaires à soumettre leurs observations sur le fonctionnement du système afin que nous puissions apprendre et améliorer nos services.

2.4. Inscription et soumissions

Les prestataires intéressés sont encouragés à s'inscrire et à créer leur compte d'utilisateur dès que possible afin de se familiariser avec les exigences de soumission du MCFA1. Les soumissionnaires doivent soumettre leurs propositions et leurs documents uniquement via le système de soumission SmartMe du MCFA. Les propositions et les documents doivent être soumis en anglais. Il est possible de s'inscrire au système de soumission SmartMe via le site internet du MCFA www.moderncooking.africa.

Seules les entreprises à but lucratif peuvent s'inscrire et soumettre des propositions, mais les organisations à but non lucratif peuvent accompagner la mise en œuvre du projet, comme indiqué dans les présentes lignes directrices.

Les soumissionnaires sont tenus de soumettre toute la documentation en anglais et de libeller toutes les informations financières en euros. Une fois soumis, les dossiers de préqualification seront considérés comme définitifs et ne pourront pas être modifiés.

Les propositions doivent être soumises avant le 21 juin 2022 à 12h00 heure d'Helsinki (UTC+3).

Il incombe aux soumissionnaires de s'assurer que toute la documentation est soumise et également téléchargée dans SmartME à temps, en tenant compte de la vitesse des connexions internet. Il est fortement recommandé de prévoir suffisamment de temps pour remplir et soumettre la proposition bien avant la date limite de soumission. Le système de soumission SmartME n'acceptera pas les soumissions/téléchargements reçus après la date limite de soumission.

2.5. Questions et réponses

Les soumissionnaires sont invités à poster leurs questions uniquement via la section « support » du système SmartME afin de recevoir une réponse, au plus tard le 18 mai 2022 à 12h00 heure d'Helsinki (UTC+3).

Les questions et les réponses seront mises à la disposition de tous les soumissionnaires inscrits par écrit et sous une forme anonyme d'ici au 27 mai 2022.

2.6. Stade de proposition finale

Les soumissionnaires qui sont invités au stade de proposition finale, participeront à une compétition plus sélective pour le financement du MCFA1 et ils devront donc consacrer davantage de temps et de ressources à la préparation d'une proposition exhaustive.

Au stade de proposition finale, les soumissionnaires devront soumettre une proposition complète, comprenant un plan d'affaires détaillé, un ou plusieurs modèles financiers et des documents justificatifs complets.

Le stade de proposition finale sera axé sur l'évaluation de la qualité des plans d'affaires des soumissionnaires et sur le calcul du prix par service de cuisson pondéré, permettant ainsi d'obtenir une évaluation globale de la proposition et du rapport qualité-prix escompté par service de cuisson mis en place.

Le financement MCFA1 sera octroyé aux prestataires selon une approche d'enchères inversées, où les propositions seront classées en fonction de leur rapport qualité-prix global escompté du point de vue du MCFA1.

Avant la signature du contrat, un examen approfondi de chacune des propositions de projet les mieux notées sera effectué. Cette diligence raisonnable comprendra un examen de tous les aspects techniques, sociaux, environnementaux, financiers, institutionnels et juridiques qui sont jugés pertinents pour la transaction.

Au stade de proposition finale, un canevas de contrat sera mis à disposition et servira de base aux négociations. Les soumissionnaires sont priés de noter que seules des dérogations mineures à ce canevas peuvent être apportées.

La Nefco se réserve le droit de ne pas entamer de négociations avec un ou plusieurs soumissionnaires. Tous les contrats sont soumis à un examen de diligence raisonnable réussi et à une approbation préalable individuelle de la part du/des bailleur(s).

3. Critères d'éligibilité et exigences minimales de la préqualification

Le processus de préqualification de la Nefco comprend deux éléments :

(i) un contrôle d'exhaustivité – pour confirmer que les soumissionnaires et leurs propositions de projet répondent aux critères d'éligibilité et aux exigences minimales énoncés ci-dessous ; et

(ii) une évaluation et une notation de la soumission à la préqualification.

Le contrôle d'exhaustivité est une présélection effectuée sur la base des réponses fournies dans le système de soumission, SmartME.

L'évaluation est effectuée sur la base d'une appréciation et d'une notation de la soumission à la préqualification. Cette évaluation sera réalisée par une équipe d'évaluateurs indépendants.

Pour passer le stade de préqualification et être invités à participer au stade de proposition finale, les soumissionnaires et leurs propositions doivent répondre à tous les critères d'éligibilité et exigences minimales ci-dessous, et la soumission à la préqualification doit obtenir un minimum de 60 points (sur 100).

3.1. Pays éligibles au programme

Les projets doivent être mis en œuvre en RDC, au Kenya, au Mozambique, en Tanzanie, en Zambie ou au Zimbabwe.

1. Democratic Republic of the Congo
2. Kenya
3. Mozambique
4. Tanzania
5. Zambia
6. Zimbabwe

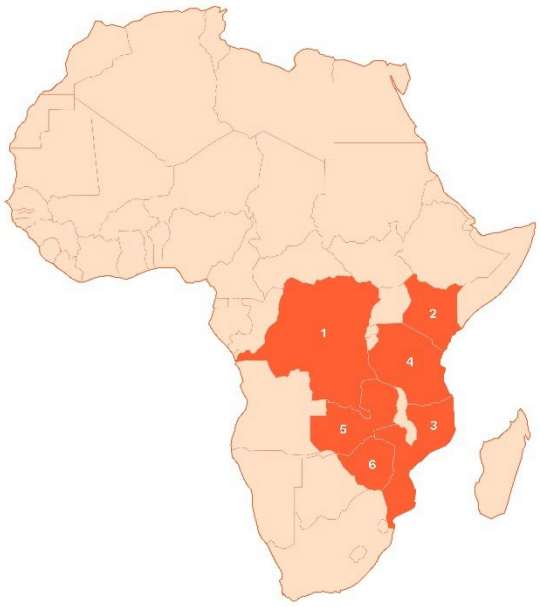

3.2. Soumissionnaires éligibles

Entreprises à but lucratif

Les soumissionnaires (c'est-à-dire des entreprises de prestataires de services de cuisson sollicitant un financement MCFA1 individuellement ou pour le compte d'un consortium de projet) doivent être des entreprises à but lucratif.

Les soumissionnaires doivent être légalement constitués et inscrits dans le registre des entreprises à but lucratif dans le pays du programme ou à défaut s'engager à se constituer légalement avant la signature éventuelle du contrat.

La Nefco ne signera un éventuel contrat pour le financement MCFA1 qu'avec une entité constituée localement dans le pays du programme.

Les soumissionnaires doivent être en règle vis-à-vis de tous les cadres fiscaux, réglementaires et juridiques de leur pays d'origine et du pays du programme (s'ils sont différents). Le soumissionnaire doit disposer d'une gestion numérique de la relation client et de dossiers comptables pouvant être audités (de manière indépendante) pour vérifier les ventes et les coûts du projet.

Les soumissionnaires peuvent intégrer des entités à but non lucratif, des institutions publiques, des organisations communautaires ou d'autres entités non commerciales à la mise en œuvre du projet en tant que membres du consortium ou partenaires de projet.

Les soumissionnaires sont informés qu'aucune entité gouvernementale, agence publique ou bailleur ne peut être membre du consortium ou partenaire de projet.

Particuliers

Les personnes individuelles ou groupes de personnes (qui ne sont pas légalement constitués dans le pays du programme) ne sont pas éligibles au financement du MCFA1.

Consortium de projet

Le consortium de projet est un groupe d'entreprises ou d'organisations qui ont formé ou accepté de former un consortium pour solliciter un financement MCFA1 et mettre en œuvre le projet proposé.

Pour être éligible au financement du MCFA1, un consortium de projet doit être représenté par un soumissionnaire. Le soumissionnaire doit assumer l'entière responsabilité de la proposition et de la mise en œuvre du projet. Le soumissionnaire doit également agir en tant que seul interlocuteur direct de la Nefco (dans un éventuel contrat et en ce qui concerne l'établissement des rapports de suivi, etc.). Le soumissionnaire doit également pouvoir démontrer que lui-même et le consortium du projet possèdent une capacité de gestion suffisante.

Le consortium de projet peut être composé de différents membres du consortium, y compris d'entités à but non lucratif. Tous les membres du consortium doivent être légalement constitués en tant qu'entreprise ou organisation dans leur pays d'origine et être en conformité avec tous les cadres fiscaux, réglementaires et juridiques de leur pays d'origine.

Le soumissionnaire et les membres du consortium doivent avoir conclu un accord de consortium adéquat ou être disposés à conclure un tel accord au moment de la signature du contrat MCFA1. L'accord de consortium doit préciser la raison d'être du consortium de projet, identifier le soumissionnaire et décrire les modalités de gestion et de fonctionnement pratique du consortium de projet.

L'accord de consortium devrait prévoir une responsabilité conjointe et solidaire des membres du consortium. La Nefco aura le droit de faire valoir ses droits contractuels et toute demande de

réparation liée à l'ensemble du projet proposé auprès du seul soumissionnaire (en tant que seul répondant de la Nefco dans le cadre d'un éventuel contrat MCFA1).

Partenaire de projet

Les soumissionnaires peuvent impliquer plus d'un partenaire de projet. Les partenaires de projet peuvent être de nature non commerciale (y compris, de manière non exhaustive, les associations, les ONG et les organisations à but non lucratif).

Les soumissionnaires doivent être en mesure de prouver que les partenaires de projet ont un intérêt matériel et significatif dans la mise en œuvre du projet proposé. Les partenaires de projet peuvent être des fournisseurs de produits, des partenaires de services financiers, des distributeurs, des fournisseurs de services d'ingénierie, ou toutes autres organisations similaires.

Il ne sera pas exigé des partenaires de projet qu'ils aient un intérêt commercial ou économique direct dans la mise en œuvre du projet proposé, mais les soumissionnaires doivent pouvoir justifier qu'ils sont nécessaires pour appuyer et/ou faciliter (sur une base commerciale ou non commerciale) la mise en œuvre du projet proposé (y compris, par exemple, à travers les combustibles durables, la sensibilisation, la formation, le renforcement des capacités et les services financiers).

Les partenaires de projet doivent être légalement constitués et être en règles vis à vis de tous les cadres fiscaux, réglementaires et juridiques de leur pays d'origine.

Autres types de partenariats

Les soumissionnaires peuvent prévoir des partenariats de distribution pour la mise en place et la distribution des services de cuisson propre.

Au stade de proposition finale, les soumissionnaires devront faire ressortir dans le plan d'affaires l'existence d'une relation étroite entre le soumissionnaire et le partenaire de distribution.

La vente en gros à un détaillant tiers ou un « partenaire de distribution » qui n'est pas membre du consortium n'est pas éligible au financement du MCFA1.

3.3. Conditions liées à la situation financière

Les soumissionnaires doivent justifier d'une solide capacité financière :

(i) d'un ratio de liquidité générale acceptable, d'une valeur minimale de 1 ou plus ; et

(ii) d'un ratio capitaux propres / actifs totaux acceptable (au moins 15 %).

Les sources des données pour le calcul de ces ratios doivent être clairement référencées et incluses dans la proposition.

Si le soumissionnaire est une filiale d'une société mère et que le soumissionnaire ne satisfait pas aux exigences financières ci-dessus, les données financières de la société mère peuvent être utilisées à

défaut, à condition qu'une garantie de la société mère puisse être émise, si nécessaire, avant la finalisation d'un éventuel contrat.

3.4. Conditions liées à la capacité professionnelle

Les soumissionnaires devront pouvoir démontrer qu'ils ou que le consortium de projet disposent de suffisamment ressources, de compétences et d'expérience pour réaliser des projets sur le marché de la cuisson propre.

Les soumissionnaires devront proposer une équipe clé de direction, chargée de réaliser et de coordonner les services proposés dans le cadre du/des projet(s). Les qualifications des membres de l'équipe devront être adaptées aux objectifs/activités décrits dans la proposition.

3.5. Conditions liées à la connaissance du marché

Les soumissionnaires doivent prouver qu'ils ont une expérience suffisante du marché en ayant travaillé dans un ou plusieurs marchés en Afrique subsaharienne.

Les soumissionnaires sollicitant un financement MCFA1 pour des services de cuisson propre résidentiels (indépendamment de leur pays d'origine ou de leur lieu de constitution) doivent justifier, en fournissant des chiffres exacts, d'une expérience minimale suivante sur le marché lors de la soumission au stade de préqualification, soit dans le pays du programme, soit dans un autre pays (spécifié) d'Afrique subsaharienne :

Dans le pays du programme :

- qu'ils ont au moins 12 mois d'expérience opérationnelle, et qu'ils ont mis en place et vendu au moins 2 500 cuisinières.

Ou dans un autre pays (spécifié) en Afrique subsaharienne :

- qu'ils ont au moins 24 mois d'expérience opérationnelle, et qu'ils ont mis en place et vendu au moins 10 000 cuisinières.

Les soumissionnaires sollicitant un financement MCFA1 uniquement pour des services de cuisson propre commerciaux et/ou institutionnels (indépendamment de leur pays d'origine ou de leur lieu de constitution) doivent justifier de l'expérience minimale suivante sur le marché lors de la soumission au stade de préqualification, soit dans le pays du programme, soit dans un autre pays (spécifié) d'Afrique subsaharienne :

Dans le pays du programme :

- qu'ils ont au moins 12 mois d'expérience opérationnelle pertinente.

Ou dans un autre pays (spécifié) en Afrique subsaharienne :

- qu'ils ont au moins 24 mois d'expérience opérationnelle pertinente.

3.6. Conformité

Les soumissionnaires retenus doivent se conformer au droit national applicable à tout moment dans leurs opérations.

Au stade de préqualification, les soumissionnaires devront confirmer s'être familiarisés avec les politiques et lignes directrices générales de la Nefco disponibles à l'adresse suivante : https://www.nefco.int/about-nefco/legal-framework-and-guidelines/et être prêts se conformer à toutes celles qui pourraient être pertinentes pour la mise en œuvre du projet proposé dans le cas d'un éventuel contrat.

Lors du stade de proposition finale, les soumissionnaires ayant obtenu la note la plus élevée devront remplir et signer un certificat de conformité avant le début de la vérification de la diligence raisonnable et des négociations contractuelles.

Par ailleurs, dans le cadre d'un éventuel contrat MCFA, les soumissionnaires et tous les partenaires seront tenus de signer et de soumettre une lettre d'engagement de responsabilité sociale. Les canevas d'une telle lettre et d'éventuelles autres déclarations de conformité seront fournis pour information lors du stade de proposition finale. Lors de ce stade, les soumissionnaires devront également prouver qu'ils sont en règle dans le pays où ils sont constitués/domiciliés et qu'ils respectent tous les cadres fiscaux, politiques et réglementaires applicables dans ce pays et dans le pays du programme.

3.7. Projets éligibles

Exigences générales

Les projets proposés doivent être planifiés, mis en œuvre et gérés conformément aux plans énergétiques nationaux, aux autres stratégies nationales et à la législation locale en vigueur.

Les soumissionnaires doivent avoir obtenu ou pouvoir obtenir tous les permis, certifications, licences, approbations et autres documents similaires nécessaires à la mise en œuvre du projet proposé dans un délai raisonnable après la signature du contrat.

Exigences techniques

Le MCFA1 la vente de technologies de cuisson propre répondant aux normes de performance de niveau d'accès 4 ou 5 pour l'efficacité thermique, l'exposition à la cuisson ($P.M_{2.5}$ et émissions de CO), et la sécurité sur la base de la norme ISO/TR 19867-3:2018 et/ou des normes/références spécifiques aux technologies pertinentes. Les technologies de cuisson éligibles de niveaux 4 et 5 comprennent les cuisinières électriques, solaires, à biogaz, et au bioéthanol. En outre, les cuisinières à gazéification qui utilisent des briquettes ou des granulés durables et qui sont de niveaux 3 et supérieurs pour tous ces paramètres peuvent également être encouragées.

Les cuisinières soutenues par le financement du MCFA1 doivent également répondre à toutes les normes ou réglementations locales applicables dans le pays du programme.

Les cuisinières de niveaux d'accès 1 et 2, les cuisinières utilisant le gaz de pétrole liquéfié (GPL) et les services de cuisson basés sur l'installation d'une nouvelle capacité de production d'électricité hors réseau alimentée exclusivement par des combustibles non renouvelables (par exemple, des extensions de mini-réseaux au diesel) sont exclus du MCFA1.

TABLEAU 3 : CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ DES TECHNOLOGIES DE CUISSON PROPRE ET MATRICE DES NIVEAUX D'ACCÈS[6]

		NIVEAU D'ACCÈS 1	NIVEAU D'ACCÈS 2 :	NIVEAU D'ACCÈS 3	NIVEAU D'ACCÈS 4	NIVEAU D'ACCÈS 5
Type de cuisinière éligible		Non éligible		Gazéification	Biogaz, bioéthanol, électrique, solaire thermique, briquettes et granulés, gazéification	
Attributs du CMN						
Exposition à la cuisson	Objectifs volontaires de performance ISO $PM_{2,5}$ (mg/MJd) CO (g/MJd)			≤ 218 ≤ 7,2	≤ 62 ≤ 4,4	≤ 5 ≤ 3,0
Efficacité de la cuisinière	Objectifs volontaires de performance de l'ISO			≥ 30 %	≥ 40 %	≥ 50 %
Commodité	Temps d'acquisition et de préparation du combustible (heures par semaine)			< 3	< 1,5	< 0,5
	Temps de préparation de la cuisinière (minutes par repas)			< 10	< 5	< 2
Sécurité	Objectifs volontaires de performance ISO			≤ 77	≤ 86	≤ 95
Disponibilité du combustible				Combustible principal disponible 80 % de l'année	Disponible 80 % de l'année	Facilement disponible tout au long de l'année

Le MCFA1 soutient les technologies de cuisson propre qui respectent les normes internationales de qualité et de performance. Pour bénéficier du MCFA1, lors de l'étape de la demande finale, ou au plus tard lors de l'examen de diligence raisonnable, les soumissionnaires devront fournir des preuves documentaires provenant d'un centre d'essai/laboratoire accrédité pour démontrer que leur(s) produit(s) respecte(nt) les paramètres de performance en matière d'efficacité thermique, d'exposition

[6] https://mtfenergyaccess.esmap.org/methodology/cooking

à la cuisson (émissions de $PM_{2,5}$ et de CO) et de sécurité, sur la base de la norme ISO/TR 19867-3:2018 et/ou d'autres normes ou références applicables (voir le tableau 4 pour plus de détails).

- Classement de niveaux 3+ pour les cuisinières à gazéification (briquettes et granulés)
- Classement de niveaux 4 et 5 pour les cuisinières au biogaz, au bio-GPL, au bioéthanol, solaires ou électriques

TABLEAU 4 : NORMES ET RÉFÉRENCES APPLICABLES

<table>
<tr><th>ATTRIBUTS DU CMN</th><th>GAZÉIFICATION : GRANULÉS / BRIQUETTES</th><th>BIO-GAZ</th><th>BIO-GPL</th><th>BIO-ÉTHANOL</th><th>SOLAIRE</th><th>ÉLECTRIQUE – GÉNÉRAL</th><th>AUTOCUISEURS ÉLECTRIQUES (EPC)</th><th>CUISINIÈRES POUR LES INSTITUTIONS</th></tr>
<tr><td>Exposition à la cuisson</td><td colspan="4" rowspan="2">ISO/TR 19867-3:2018</td><td>NA</td><td>NA</td><td rowspan="3">Référence Global LEAP[7]</td><td rowspan="3">Différentes normes pertinentes au cas par cas[8]</td></tr>
<tr><td>Efficacité thermique</td><td>ASAE S580.1</td><td>NA</td></tr>
<tr><td>Sécurité</td><td>ISO/TR 19867-3:2018</td><td colspan="2">ISO 23550 et ISO 23551</td><td>Normes applicables et meilleures pratiques</td><td colspan="2">IEC 60335-2-6</td></tr>
</table>

Les soumissionnaires qui proposent d'utiliser des systèmes PAYGO, des compteurs intelligents, la technologie SUM et d'autres dispositifs « internet des objets » utilisés pour suivre l'utilisation des cuisinières et/ou permettre des remboursements échelonnés devront démontrer que ces systèmes ont un historique suffisant pour évaluer leur fiabilité dans des conditions réelles.

Les coûts des essais en laboratoire sur les cuisinières sont à la charge du soumissionnaire.

Afin de garantir la qualité et la fiabilité des équipements ou systèmes auxiliaires, les soumissionnaires sont tenus d'utiliser des sous-composants matériels et logiciels modernes technologiquement et, le cas échéant, de se conformer aux normes techniques pertinentes (par exemple ISO/IEC, IEC IEEE ou équivalent).

Cuisinières pour les commerces et les institutions

L'objectif principal du MCFA1 est d'inciter les prestataires à cibler leurs ventes de services de cuisson modernes et à haute énergie vers les clients résidentiels vivant dans les zones urbaines et périurbaines

[7] Référence Global LEAP pour les autocuiseurs (moins de 10L) : les autocuiseurs inclus dans les « Guides de l'acheteur des Global LEAP Awards », c'est-à-dire déjà nommé gagnants ou finalistes lors d'un précédent concours des Global LEAP Awards, ou éligibles pour un financement dans le cadre d'un financement basé sur les résultats Global LEAP, seront automatiquement éligibles pour un financement MCFA1. Les soumissionnaires sélectionnés pour la négociation d'un contrat offrant des EPC qui n'ont pas été inclus dans les compétitions précédentes des prix Global LEAP, devront fournir des preuves au stade de la diligence raisonnable montrant que les produits proposés sont au moins équivalents aux critères de performance et de qualité des finalistes des prix Global LEAP pour chaque catégorie de produits.

[8] Les normes applicables aux cuisinières pour les institutions dépendront de la technologie. Les soumissionnaires devront, au stade de la proposition finale, démontrer que les produits qu'ils proposent répondent aux exigences/normes les plus récentes pour l'utilisation spécifique prévue.

des pays du programme. Il sera toutefois possible de soutenir également les ventes de services de cuisson commerciaux et institutionnels efficaces énergétiquement pour répondre aux besoins essentiels liés à l'éducation, à la sécurité alimentaire, à la stérilisation des équipements médicaux et à l'eau potable.

Exigences en matière de cofinancement

Les soumissionnaires devront justifier d'un apport important de capitaux propres ainsi que de cofinancements par d'autres parties et le préciser dans leur proposition de projet.

Le MCFA1 n'exige pas que les prestataires retenus aient obtenu un montant minimum de cofinancement avant la signature du contrat. Toutefois, avant la finalisation du contrat, ils devront justifier d'une structure de capital viable et d'un modèle financier crédible, ainsi que d'un plan de collecte de fonds solide, montrant de manière satisfaisante que le cofinancement prévu est égal ou supérieur au financement sollicité auprès du MCFA1.

Suivi et rapports de suivi

La composante de financement basée sur les résultats du MCFA1 est décaissée en fonction d'un nombre convenu de services de cuisson propre vendus par les prestataires à des clients finaux dans les zones urbaines et périurbaines (définissant des jalons dans un éventuel contrat). Les soumissionnaires retenus doivent généralement être disposés à fournir au MCFA des informations détaillées pendant toute la durée du contrat, y compris, de manière non exhaustive, des informations sur les ventes et les impacts sur le développement.

Les prestataires bénéficiant d'un financement MCFA1 pour la vente de technologies de cuisson propre avec fonctionnalité SUM ou exploitant un modèle commercial de type PAYGO devront en outre être disposés à fournir des données à un système de suivi automatisé. Afin de fournir des données automatisées au système, les soumissionnaires devront, dans le cadre d'un éventuel contrat, établir une intégration avec ce système de suivi au moyen d'un transfert de données automatisé. L'interface d'intégration doit pouvoir prendre en charge un transfert quotidien automatisé de données relatives aux informations sur les clients, aux spécifications des services de cuisson, à la géographie/localisation, aux paiements et transactions, à l'utilisation et à la consommation de combustible, etc. Les soumissionnaires seront également tenus, dans un éventuel contrat, d'utiliser des systèmes modernes de contrôle, de suivi, de comptage et de gestion de la relation avec la clientèle dans la fourniture de leurs services de cuisson propre. Il convient de noter que les soumissionnaires doivent posséder les systèmes logiciels internes permettant d'automatiser le transfert de données du CCS.

Les soumissionnaires retenus devront, en outre, accepter de signer un accord de partage des données. Les exigences en matière de collecte et de partage des données peuvent, en général, être satisfaites par l'utilisation de diverses plateformes modernes de gestion de vente/prêt ou « pay-as-you-go » (PAYGO).

Les soumissionnaires retenus pourront bénéficier d'une assistance technique pour couvrir les dépenses raisonnables engagées dans l'établissement des processus informatiques nécessaires au transfert d'information vers un système de suivi automatisé.

Les exigences en matière de rapports et de suivi, y compris celles relatives à la collecte et au partage des données, seront détaillées dans les lignes directrices de la proposition finale.

Gestion de la fin de vie et réparation des équipements

Les soumissionnaires sont tenus d'offrir une garantie de 3 ans et un service après-vente sur les produits soutenus par le MCFA1.

D'une manière générale, le MCFA est sensible aux défis environnementaux auxquels sont confrontés les prestataires lorsque les produits atteignent leur fin de vie, notamment la nécessité de garantir une collecte et un recyclage adéquats des déchets. De nombreux pays ne disposent pas de politique, de réglementation et d'infrastructure physique efficace pour gérer les déchets électroniques.

Les prestataires retenus peuvent être tenus de mettre en place un réseau de réparation et de maintenance adéquat dans le pays concerné par le projet pour assurer le service après-vente ainsi que le remplacement des pièces et des cuisinières. Les coûts d'investissement liés au service après-vente, à la réparation et à la maintenance sont des coûts éligibles au titre du MCFA.

Des exigences spécifiques s'appliquent aux cuisinières contenant des matériaux dangereux ou pouvant être considérées comme des déchets électroniques (par exemple les batteries ou les panneaux solaires) en vertu des réglementations nationales :

- Les prestataires peuvent être tenus de mettre en place un plan d'action définissant la manutention, l'élimination et, le cas échéant et si possible, le recyclage en toute sécurité des cuisinières en fin de vie.

- À ce stade de préqualification, les soumissionnaires doivent simplement confirmer leur disposition à élaborer et à mettre en œuvre un plan de gestion des déchets et, le cas échéant, des déchets électroniques répondant aux exigences minimales du MCFA1.

- Au stade de proposition finale ou, au plus tard, avant un éventuel contrat, les soumissionnaires devront fournir une politique et, le cas échéant, un plan de gestion des déchets électroniques démontrant qu'ils peuvent satisfaire aux exigences minimales du MCFA. La politique de gestion des déchets doit être adaptée au contexte local et contenir des procédures de traitement, du transport et du stockage des déchets.

Environnement et développement durable

Étant donné que la normalisation des combustibles éligibles est limitée ou inexistante, le MCFA1 exigera des soumissionnaires qu'ils démontrent que les combustibles éligibles qu'ils utilisent sont produits ou obtenus d'une manière durable, notamment que la fabrication de granulés ou de briquettes s'effectue à partir de sources durables ou renouvelables. Il convient d'en apporter la preuve

au cours du stade de proposition finale en soumettant des évaluations des ressources en biomasse et des plans de collecte, montrant que les solutions proposées en matière de biomasse, de bioéthanol et/ou de biogaz ne sont pas susceptibles d'engendrer la déforestation ou d'autres formes de dégradation écologique et qu'elles n'ont pas d'impacts négatifs importants sur les zones protégées et la biodiversité.

L'intégration de la dimension du genre

Les soumissionnaires sont tenus d'offrir des chances égales aux hommes et aux femmes, tant par leurs propres politiques et pratiques d'emploi que par le projet proposé.

Ce critère sera évalué sur la base de la gouvernance organisationnelle actuelle des soumissionnaires (comme la représentation équilibrée des sexes à tous les niveaux hiérarchiques et l'égalité de rémunération) ainsi que l'inclusion des considérations liées au genre dans les propositions soumises au stade de proposition finale.

Les prestataires retenus devront élaborer une politique d'entreprise en matière d'égalité des sexes et des plans d'action en la matière, tant pour l'entreprise que pour le projet proposé, y compris une stratégie de marketing/de sensibilisation qui réponde aux besoins des femmes comme des hommes et à leur motivation à acheter des services de cuisson propre.

Au stade de proposition finale, les soumissionnaires devront également fournir des informations sur les indicateurs de représentation des sexes et de l'écart de rémunération entre les sexes. Ces informations seront détaillées dans les lignes directrices de la proposition finale.

4. Sélection des projets

Seuls les dossiers de préqualification complets et répondant à tous les critères d'éligibilité et exigences minimales ci-dessus seront évalués. L'évaluation et la notation seront effectuées par un comité d'évaluation externe indépendant nommé par la Nefco. Les critères d'évaluation et le barème de notation sont présentés ci-dessous dans les tableaux 5 et 6.

Les soumissionnaires ayant passé avec succès à la fois le contrôle d'exhaustivité de préqualification et l'évaluation seront invités à participer au stade de proposition finale.

TABLEAU 5 : CRITÈRES D'ÉVALUATION

CRITÈRES D'ÉVALUATION	SPÉCIFICATION	POINTS	MAXIMUM DE POINTS
Capacité technique, de gouvernance, opérationnelle, et de prestation	Faisabilité générale de la ou des solutions techniques/technologiques	20	60
	Opérations pertinentes existantes / capacité opérationnelle	20	
	Capacités professionnelles de l'équipe de direction (y compris l'évaluation de l'expérience, des compétences et des antécédents) et capacité de gouvernance du soumissionnaire et du consortium de projet (le cas échéant) - y compris l'évaluation des antécédents d'autres opérations, de la durée et de la maturité	20	
Capacités financières	Capacité financière attestée par le niveau des capitaux propres et des actifs circulants du soumissionnaire par rapport à la demande de financement totale / au volume total du projet (évaluée séparément des exigences liées à la situation financière définies dans la Section 3.3)	20	40
	Niveau de cofinancement engagé déjà disponible auprès de sources externes, par exemple autres bailleurs / contributions des institutions de financement du développement, plateformes de crowdfunding, sources commerciales, financement des fournisseurs et crédibilité du plan de collecte de fonds, état des discussions / négociations avec les fournisseurs de financement, antécédents de collecte de fonds	20	
NOTE MAXIMALE TOTALE			**100**

TABLEAU 6 : BARÈME DE NOTATION

(à calculer au prorata des points maximums pour chaque catégorie/critère de notation)

NOTE	CRITÈRE
0	Le soumissionnaire ne répond pas au critère ou ne peut pas être évalué en raison d'informations manquantes ou incomplètes (à moins qu'il ne s'agisse d'une « erreur administrative flagrante »).
1	Faible : le critère n'est pas suffisamment pris en compte ou il existe de graves lacunes inhérentes.
2	Passable : le soumissionnaire répond globalement au critère, mais avec d'importantes lacunes.
3	Bon : le soumissionnaire répond bien au critère, mais avec de nombreuses lacunes.
4	Très bon : le soumissionnaire répond très bien au critère, malgré quelques lacunes.

5	Excellent : le soumissionnaire satisfait convenablement à tous les aspects pertinents du critère ; les éventuelles lacunes sont mineures.

Les soumissionnaires et les projets proposés devront obtenir un minimum de 60 points (sur 100) afin de passer le stade de préqualification et d'être invités à soumettre une proposition complète au stade de proposition finale.

4.1. Évaluation du stade de proposition finale

Les propositions finales soumises par les soumissionnaires lors du stade de proposition finale seront évaluées en fonction d'un certain nombre de critères et d'exigences d'évaluation supplémentaires. Les critères et exigences comprendront entre autres :

- la faisabilité technique
- la faisabilité commerciale
- la compréhension du marché et la pertinence du projet proposé
- la capacité et l'expérience en matière de gestion de projet
- la structure de financement et le levier financier
- la mise en œuvre et la capacité opérationnelle
- environnement et développement durable
- le potentiel d'impact sur le développement
- le plan d'intégration de la dimension du genre
- le rapport qualité-prix

4.2. Preuve de conformité

La Nefco exigera des soumissionnaires une preuve complète de la conformité à tous les critères d'éligibilité et exigences lors d'une vérification de la diligence raisonnable, qui sera effectuée avant la signature du contrat.

À titre exceptionnel, la preuve peut être fournie après la signature du contrat, mais dans ce cas, une condition préalable que les soumissionnaires devront satisfaire avant l'entrée en vigueur du contrat ou le premier décaissement au titre de tout contrat signé sera nécessaire.

Toute modification significative des propositions soumises au stade de proposition finale comparativement au stade de préqualification peut entraîner le rejet de la proposition, et ce à la discrétion de la Nefco. Les changements qui améliorent la conception du projet conformément aux exigences du MCFA peuvent être acceptés à la discrétion de Nefco.

5. Droit de réserve

La Nefco se réserve le droit de demander des informations supplémentaires aux soumissionnaires à tout stade du processus de soumission.

La Nefco se réserve également le droit de modifier et/ou de compléter les critères d'éligibilité de la préqualification, et les exigences minimales, ainsi que toute autre directive relative au MCFA1, fournis dans le présent document ou dans tout autre document. En cas de modification, les soumissionnaires seront informés à temps avant l'expiration des délais de soumission des propositions.

Les lignes directrices de préqualification ne constituent pas une offre contractuelle et l'accès au financement MCFA reste soumis au financement mis à la disposition de la Nefco par les bailleurs.

6. RGPD et confidentialité

Lors de la première inscription au système de soumission SmartME, les soumissionnaires devront lire et accepter la charte de confidentialité de la Nefco et d'Adalia (le développeur de SmartME).

7. Divers

Si vous souhaitez émettre une réclamation au sujet du marché public, nous vous invitons à cliquer sur le lien suivant : https://www.nefco.int/contact-us/procurement-complaints/

Si vous souhaitez signaler des cas de corruption ou de mauvaise conduite dans le cadre d'activités liées à la Nefco, vous devez le faire auprès de notre service d'éthique et de conformité. Le signalement est confidentiel et peut être soumis de manière anonyme à l'adresse https://www.nefco.int/contact-us/report-corruption-and-misconduct/